

<http://www.snetap-fsu.fr/Courrier-au-chef-de-service-des.html>



# Courrier au chef de service des ressources humaines

- Métiers - Infirmi.er.ière - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2011

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Objet : catégorie A des personnels infirmiers  
A Paris, le mercredi 30 novembre 2011

A Monsieur le Chef de Service des Ressources Humaines  
Secrétariat Général  
78, Rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Chef de Service,

Suite à notre rencontre de mardi 29 novembre 2011, nous venons vous confirmer les informations dont nous vous avons fait part. En effet, ainsi que nous vous l'avons dit, un projet se fait jour à l'Éducation Nationale. Si les responsables de ce ministère n'ont encore rien écrit, des annonces claires ont été faites aux organisations syndicales majoritaires, et elles sont bien ce que nous vous avons transmis, c'est-à-dire : le classement des infirmières diplômées de l'État de l'[EN](#) dans le 1er grade d'un corps à 2 grades et cela quel que soit leur grade actuel, l'organisation de ce premier grade en 2 classes (A et B), 30 % des IDE en 2ème classe (B) selon des critères encore à définir, au départ le deuxième grade serait vide (mais serait accessible aux - seuls - agents nouvellement recrutés et venant de l'hôpital où ils sont en catégorie A....) et la « montée en charge » de ce dispositif se ferait sur 10 ans,

Cette mise en ½uvre fallacieuse d'une revendication ancienne et juste des personnels infirmiers est pour nous tout à fait inacceptable et nous vous demandons solennellement de porter notre parole à la DGAFP lorsque les scénarios concernant le corps interministériel de l'État seront portés à votre connaissance. La mise en ½uvre à la [FPH](#) de la catégorie A s'est faite sur un modèle qui est en-dessous du A-type et ce qui est proposé là pour nos collègues de [l'EN](#) est encore en-dessous ! En plus, cela créerait un corps à deux vitesses selon l'origine des agents, sans compter le risque des inversions de carrière pour ceux (du MAPRAAT) qui sont au milieu de leur vie professionnelle. Pour toutes ces raisons, nous réaffirmons par avance notre opposition à de telles propositions.

En vous remerciant de votre attention, je vous demande de bien vouloir croire en notre intérêt dévoué pour le service public d'enseignement agricole.

Sylvie Debord, secrétaire générale adjointe